24 FÉVRIER 2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR VOTE AFFIRMATIF

DÉCISIONS FINALES

BOD/AV/2025/02-01 — Paramètres stratégiques d'un financement pour la transformation du système en faveur du Bangladesh : Le Conseil de direction :

1 Prend acte de l'évaluation par le Groupe consultatif technique indépendant (GCTI) des facteurs favorables à la transformation du système au Bangladesh, y compris ceux jugés hautement prioritaires, comme indiqué à l'annexe 3 du document BOD/AV/2025/02 DOC 01 ;

2 Prend acte de l'évaluation, réalisée par le Secrétariat et exposée à l'annexe 2, des paramètres stratégiques du Pacte de partenariat du Bangladesh reproduit à l'annexe 4 ;

3 invite le Bangladesh à soumettre une requête de financement pour la transformation du système pour un montant n'excédant pas 68,383 millions de dollars au plus tard le 30 septembre 2025, conformément à la décision FRC/2021/09-01 et aux paramètres stratégiques applicables aux financements du GPE présentés au tableau 1, avec la possibilité d'inclure un montant complémentaire de 29,307 millions de dollars, sous réserve d'une décision du Conseil du GPE attestant que les déclencheurs pour accéder à l'allocation complémentaire ont été atteints ;

4 Approuve le déclencheur 1 — « Cadre de formation professionnelle des enseignants des niveaux primaire et secondaire élaboré et endossé par le gouvernement, le MoPME et le MoE » et le déclencheur 2 — « Cadre de formation initiale des enseignants des niveaux primaire et secondaire élaboré et endossé par le gouvernement, le MoPME et le MoE », proposés par le Bangladesh (mesures, cibles et montants correspondants) pour accéder aux allocations complémentaires combinées de 10 % du financement pour la transformation du système (9 769 000 dollars) ;

5 Invite le Bangladesh à soumettre une nouvelle proposition pour les déclencheurs 3 et 4 pour accéder au reliquat de 20 % de l'allocation complémentaire du financement pour la transformation du système (mesures, cibles et montants correspondants) pour traiter les domaines hautement prioritaires du financement national et remplir les conditions d'accès à l'allocation complémentaire au plus tard à la date de soumission de la requête d'un financement pour la transformation du système, pour décision du Conseil.

Tableau 1 : Synthèse des paramètres stratégiques et allocations recommandées par le Secrétariat (tous les montants sont exprimés en dollars)		
a.	Allocation indicative au titre du financement pour la transformation du système	97 690 000
b.	Allocation complémentaire subordonnée à l'atteinte des déclencheurs pertinents — 30 % du montant total du financement	29 307 000
c.	**Facteurs favorables hautement prioritaires et conditions d'accès à l'allocation complémentaire*** ▪ Planification, politique et suivi intégrant la notion de genre **Déclencheur 1** : Cadre de formation professionnelle des enseignants du primaire et du secondaire élaboré et endossé par le gouvernement, le ministère de l'Éducation primaire et de l'Éducation de masse (MoPME) et le ministère de l'Éducation (MoE), juin 2027 (4 884 500) **Déclencheur 2** : Cadre de formation initiale des enseignants du primaire et du secondaire élaboré et endossé par le gouvernement, le MoPME et le MoE, juin 2028 (4 884 500) ▪ Coordination sectorielle ▪ Volume, équité et efficience du financement national consacré à l'éducation	
d.	**Domaines d'action des financements du GPE :** ▪ Professionnalisation des enseignants pour un enseignement efficace et une amélioration des résultats d'apprentissage mettant l'accent sur : o le renforcement du système — axé principalement sur la gestion des enseignants et les perspectives de carrière, et notamment sur le renforcement de la formation initiale des enseignants ; o le renforcement des institutions vouées à la formation professionnelle continue des enseignants — axé principalement sur la relance du réseau des instituts de formation des enseignants du Bangladesh ; o le renforcement du corps professoral — axé principalement sur les réseaux professionnels d'enseignants et sur la conversion des systèmes d'inspection en systèmes de supervision.	

BOD/AV/2025/02-02 – Financement pour la transformation du système et au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles en faveur de la Papouasie-Nouvelle-Guinée : Paramètres stratégiques : Le Conseil d'administration :

1 Prend note de l'évaluation par le Groupe consultatif technique indépendant (GCTI) des facteurs favorables à la transformation du système en Papouasie-Nouvelle-Guinée, notamment ceux considérés comme hautement prioritaires, tel qu'indiqué à l'annexe 3 du document BOD/AV/2025/02 DOC 02.

2 Prend note de l'évaluation, réalisée par le Secrétariat et exposée à l'annexe 2, des paramètres stratégiques du Pacte de partenariat de la Papouasie-Nouvelle-Guinée figurant à l'annexe 4.

3 Invite la Papouasie-Nouvelle-Guinée à soumettre une requête de financement pour la transformation du système d'un montant maximum de 8 910 000 dollars et approuve le report de la date limite de dépôt de la requête au 30 septembre 2025, conformément à la décision FRC/2021/09-01 et aux paramètres stratégiques applicables aux financements du GPE présentés au tableau 1, avec possibilité d'obtenir le versement d'une allocation complémentaire de 6 000 000 dollars, sous réserve d'une décision du Conseil du GPE attestant que les déclencheurs de ladite allocation complémentaire ont été atteints.

4 Approuve les déclencheurs (mesures, cibles et montants correspondants) proposés par la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour accéder à la portion complémentaire du financement, notant que le Secrétariat recommande de prêter une attention particulière à la prise en compte de l'équité dans l'allocation des enseignants, tel qu'énoncé à l'annexe 1.

5 Sous réserve de la confirmation par le Secrétariat de la disponibilité de ressources au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles, invite la Papouasie-Nouvelle-Guinée à solliciter un financement auprès de ce mécanisme conformément aux paramètres stratégiques applicables aux financements du GPE.

Tableau 1 Résumé des paramètres stratégiques et allocations recommandées par le Secrétariat **(tous les montants sont exprimés en USD)**		
a.	Allocation indicative au titre du financement pour la transformation du système	14 910 000
b.	Dont allocation complémentaire subordonnée à l'atteinte des déclencheurs – 40 % du montant total du financement	6 000 000
c.	Allocation indicative conditionnelle au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles (actuellement non disponible)	7 455 000
d.	**Facteurs favorables hautement prioritaires et conditions d'accès à l'allocation complémentaire*** ▪ Données et éléments factuels	

	○ ***Déclencheur 1*** : Augmentation du taux de réponse au recensement scolaire annuel pour la collecte de données (cible : taux de réponse au questionnaire du recensement scolaire 2025 atteignant au moins 75 % à l'échelle nationale d'ici la fin du troisième trimestre de l'année suivante, le 30 septembre 2026 ; allocation : 1,5 million de dollars). ○ ***Déclencheur 2*** : Publication en temps voulu de bulletins statistiques de qualité, y compris des indicateurs fondamentaux et des tendances de base du NEP et de l'ISU en matière d'éducation (cible : Bulletin statistique 2025 produit d'ici la fin du troisième trimestre de l'année scolaire suivante, le 30 septembre 2026 ; allocation : 1,5 million de dollars). ▪ Volume, équité et efficacité du financement national ○ ***Déclencheur 3*** : Augmentation de 10 % du nombre d'enseignants du primaire à l'échelle nationale d'ici 2026 (cible : effectif enseignant du primaire accru de 10 % d'ici l'année scolaire 2026 par rapport à l'année scolaire de référence 2024 ; allocation : 3 millions de dollars).
e.	**Domaines d'intervention du financement du GPE :** • Déploiement à l'échelon national du programme d'études fondé sur des normes (SBC), y compris d'un soutien à la formation au SBC des enseignants. • Appui à une sélection de provinces afin de renforcer la mise en œuvre de la réforme 1-6-6 à l'échelon provincial, amélioration de l'efficience du système, renforcement de la coordination sectorielle et des activités essentielles de plaidoyer.